



Indemnités de mission des personnels CDD Chronique d'une appropriation abusive

Comme à l'accoutumée, une organisation syndicale, toujours la même, tente de s'approprier un combat intersyndical via un communiqué fanfaron.

Notre tract n'est pas un énième coup de gueule contre la direction, elle peut être momentanément soulagée. Ce tract signé par nos syndicats est à destination de ceux qui ont diffusé vendredi un panégyrique sur leur formidable travail aux côtés des CDD pour rétablir une équité de traitement dans le remboursement de leurs frais de mission.

À lire ce tract, un seul syndicat a suivi ce dossier et l'a défendu jusqu'au bout.

Une affirmation bien péremptoire et surtout trompeuse. Il est vrai que les élections professionnelles approchent mais **battre la campagne en s'attribuant le blé et les lauriers, nous ne l'acceptons pas.**

Rendons donc au travail de toutes les organisations syndicales ce qui leur revient, une part de mérite dans l'alignement des frais de mission CDD sur ceux de leurs collègues CDI.

Le combat a été long depuis le lancement en avril dernier d'une saisine intersyndicale à ce sujet. Tracts réguliers de quasi chacune des OS, lettre à la direction, mails internes, rendez-vous officiels, discussions dans les couloirs, relances, interventions en CSE (vous pouvez lire les PV).

Toutes les OS ont contribué dans l'ombre ou publiquement pour dénoncer ce barème de remboursement aussi aberrant qu'injuste. Un barème que nous espérons donc définitivement enterré. Car nous restons prudents, les effets d'annonces sont parfois battus en brèche par le fond du texte sous couvert d'exceptions diverses et variées et nous attendrons donc la note officielle de la direction avant de nous féliciter pleinement.

Nous profitons d'ailleurs de ce tract, pour saluer la marche arrière de la direction qui a enfin choisi le chemin de l'intelligence et de l'équité. Décidément, cette missive est unique en son genre.

Une dernière chose. **Nous tenons, avant tout, ici, à rétablir une vérité. La vérité, qui, rappelons-le au passage, fonde la crédibilité de l'audiovisuel public. Une vertu cardinale dans nos professions que toutes les organisations syndicales devraient défendre plutôt que piétiner.**

Paris, le 15 octobre 2024